

Le Maire de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu l'arrêté A2024-09-FIN du 9 avril 2024, nommant Monsieur Daniel DECLEIR mandataire suppléant du régisseur de la régie de recettes foires, marchés et fêtes foraines,

Considérant la demande de Monsieur Daniel DECLEIR qu'il soit mis fin à ses fonctions de mandataire suppléant du régisseur de la régie de recettes foires, marchés et fêtes foraines,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

A compter du 13 décembre 2024, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Daniel DECLEIR en sa qualité de mandataire suppléant du régisseur de la régie de recettes foires, marchés et fêtes foraines.

**Article 2** :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans le même délai.

**Article 3** :

Le Directeur général des services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- au Comptable public assignataire,
- à l'intéressé.

Fait à Crépy-en-Valois, le 13 décembre 2024.

Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois

**Notification** :

Le :

Signature :  
Daniel DECLEIR



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**13 DEC. 2024**